



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Velan Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Velan Inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) au 28 février 2025 et au 29 février 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 28 février 2025 et au 29 février 2024;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 28 février 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Inventaire

Se référer à la note 2 – Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables et la note 7 – Stocks des états financiers consolidés.

Les stocks de la Société totalisaient 134 969 milliers de dollars au 28 février 2025. Les stocks sont évalués au montant le plus bas entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières est principalement établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits en cours de fabrication et des produits finis est établi selon le coût des matières premières, majoré des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication. La détermination de la valeur des stocks obsolètes ou invendables fait appel à des jugements importants de la direction et repose sur l'évaluation de la conjoncture du marché pour ses produits, qui sont fonction du classement chronologique des stocks, de l'usage passé, des prévisions de la demande et, dans certains cas, du risque de perte associé à des éléments de stocks particuliers.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus d'inventaire tournant, ce qui comprend l'observation des procédures de dénombrement des stocks à certains emplacements et la réalisation de tests de dénombrement indépendants pour un échantillon d'articles en stock aux fins de comparaison avec les registres comptables de la Société.
- Pour un autre emplacement, observer le dénombrement des stocks peu de temps avant la clôture de l'exercice ainsi que réaliser des tests de dénombrement indépendants pour un échantillon d'articles en stocks et comparer les résultats aux registres comptables de la Société.
- Pour un échantillon de matières premières et de pièces usinées en stock, tester le coût moyen pondéré en retraçant les documents justificatifs et en recalculant le coût moyen pondéré.
- Pour un échantillon de coûts des matières premières affectés aux produits finis, aux produits en cours de fabrication et aux pièces usinées, comparer le coût des matières premières au coût provenant des matières premières en stock.



Question clé de l'audit

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur des soldes de stocks, du nombre d'emplacements où sont conservés les stocks au sein du réseau de la Société, de la part importante de jugement exercé par la direction dans la détermination de la valeur des stocks obsolètes ou invendables et des travaux d'audit nécessaires pour tester les soldes de stocks.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- Tester l'imputation des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication aux produits finis et aux produits en cours de fabrication en évaluant le caractère raisonnable.
- Valider que les stocks à la clôture de l'exercice ont été comptabilisés au montant le plus bas entre le coût et la valeur nette de réalisation, notamment :
 - comparer le coût d'un échantillon de produits finis ou en cours de fabrication à leurs prix de vente les plus récents.
 - effectuer une estimation ponctuelle indépendante des stocks obsolètes ou de la provision pour les stocks invendables en fonction du classement chronologique des stocks et de l'évaluation de la conjoncture du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'usage passé et des prévisions de la demande. Pour un échantillon d'articles en stock, tester l'usage, les prévisions de la demande et le classement chronologique faits par la direction en retraçant les documents justificatifs ou autres, selon le cas. Évaluer le risque de perte associé à des éléments de stocks particuliers au moyen de demandes d'information auprès de la direction ou en fonction des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel qui est censé être mis à notre disposition après cette date.



Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 21 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126402



États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars américains)

	28 février 2025 \$	Aux 29 février 2024 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 872	36 445
Placements à court terme	358	5 271
Créances d'exploitation (note 6)	62 612	119 914
Impôt sur le résultat à recouvrer	5 617	6 132
Stocks (note 7)	134 969	208 702
Acomptes et charges payées d'avance	3 689	10 421
Actifs dérivés (note 27)	24	125
Actifs détenus en vue de la vente (note 5)	176 762	-
	418 903	387 010
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	51 349	69 918
Immobilisations incorporelles et goodwill (note 11)	5 893	16 543
Impôt différé (note 22)	25 101	5 193
Autres actifs	720	729
	83 063	92 383
Total des actifs	501 966	479 393
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 12)	2 508	-
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 13)	78 776	88 230
Impôt sur le résultat à payer	1 818	1 568
Acomptes de clients	22 338	30 396
Provisions (note 14)	153 957	14 129
Passifs dérivés (note 27)	480	26
Partie à court terme des obligations locatives à long terme (note 10)	1 437	1 607
Partie à court terme de la dette à long terme (note 15)	2 096	24 431
Passifs détenus en vue de la vente (note 5)	110 883	-
	374 293	160 387
Passifs non courants		
Obligations locatives à long terme (note 10)	4 727	11 036
Dette à long terme (note 15)	14 107	4 346
Impôt sur le résultat à payer	692	2 325
Impôt différé (note 22)	737	3 462
Acomptes de clients	3 876	35 082
Provision au titre de l'amiante (note 14)	-	74 058
Autres passifs	4 796	5 438
	28 935	135 747
Total des passifs	403 228	296 134
Total des capitaux propres	98 738	183 259
Total des passifs et des capitaux propres	501 966	479 393

Engagements et éventualités (note 24)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Approuvé par le conseil d'administration,

(s) James A. Mannebach
James A. Mannebach
Administrateur

(s) Suzanne Blanchet
Suzanne Blanchet
Administratrice



États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	Exercices clos les	
	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Chiffre d'affaires (note 25)	295 196	258 652
Coût des ventes (note 17)	210 279	204 022
Marge brute	84 917	54 630
Frais d'administration (note 18)	68 603	62 586
Autres charges (produits)	(1 833)	463
Charges de restructuration (note 20)	100 412	19 383
Résultat d'exploitation	(82 265)	(27 802)
Produits financiers	470	346
Charges financières	(207)	(2 309)
Charges financières, montant net	263	(1 963)
Résultat avant impôt	(82 002)	(29 765)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat (note 22)	(14 551)	2 269
Résultat net pour la période tiré des activités poursuivies	(67 451)	(32 034)
Résultat tiré des activités abandonnées (note 5)	(8 254)	12 232
	(75 705)	(19 802)
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(75 500)	(19 737)
Participation ne donnant pas le contrôle	(205)	(65)
Résultat net attribuable aux actionnaires pour la période	(75 705)	(19 802)
Résultat net par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple		
De base et dilué – Activités poursuivies	(3,12)	(1,48)
De base et dilué – Activités abandonnées	(0,38)	0,57
De base et dilué – Toutes les activités	(3,50)	(0,91)
Dividendes déclarés par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple	0,02	0,02
	(0,03 \$ CA)	(0,03 \$ CA)
Nombre moyen pondéré total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple		
De base et dilué – Nombre total d'actions	21 585 635	21 585 635
Résultat net attribuable aux actionnaires :		
Activités poursuivies	(67 451)	(32 034)
Activités abandonnées	(8 254)	12 232
Résultat net pour la période	(75 705)	(19 802)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.



États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
	\$	\$
Résultat global		
Résultat net pour la période	(75 705)	(19 802)
Autres éléments du résultat global		
Écart de conversion lié aux filiales à l'étranger	(4 318)	456
Écart de conversion lié aux activités abandonnées des filiales à l'étranger	(4 131)	2 060
Résultat global	(84 154)	(17 286)
Résultat global attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(83 949)	(17 221)
Participation ne donnant pas le contrôle	(205)	(65)
Résultat global	(84 154)	(17 286)

Les autres éléments du résultat global se composent uniquement d'éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.



États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars américains, à l'exception du nombre d'actions)

	Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple						Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total			
Solde au 28 février 2023	72 695	6 260	(41 208)	162 142	199 889	946	200 835	
Résultat net de la période	-	-	-	(19 737)	(19 737)	(65)	(19 802)	
Autres éléments du résultat global	-	-	2 516	-	2 516	-	2 516	
Résultat global	-	-	2 516	(19 737)	(17 221)	(65)	(17 286)	
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	201	201	
Dividendes								
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(354)	(354)	-	(354)	
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	(137)	(137)	-	(137)	
Solde au 29 février 2024	72 695	6 260	(38 692)	141 914	182 177	1 082	183 259	
Solde au 29 février 2024	72 695	6 260	(38 692)	141 914	182 177	1 082	183 259	
Résultat net de la période	-	-	-	(75 500)	(75 500)	(205)	(75 705)	
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 449)	-	(8 449)	-	(8 449)	
Résultat global	-	-	(8 449)	(75 500)	(83 949)	(205)	(84 154)	
Autres	-	95	-	-	95	-	95	
Dividendes								
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(333)	(333)	-	(333)	
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	(129)	(129)	-	(129)	
Solde au 28 février 2025	72 695	6 355	(47 141)	65 952	97 861	877	98 738	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.



Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net pour la période	(75 705)	(19 802)
Résultats tirés des activités abandonnées	(8 254)	12 232
Résultat net pour la période tiré des activités poursuivies	(67 451)	(32 034)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation (note 29)	60 153	12 635
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 30)	33 823	31 860
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation des activités poursuivies	26 525	12 461
Activités d'investissement		
Placements à court terme	172	(911)
Ajouts d'immobilisations corporelles	(7 772)	(5 876)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(2 905)	(2 365)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	231	82
Variation nette des autres actifs	(3)	(52)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement des activités poursuivies	(10 277)	(9 121)
Activités de financement		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(462)	(491)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	200
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(5 000)	5 000
Augmentation de la dette à long terme	326	1 286
Remboursement de la dette à long terme (note 15)	(4 163)	(8 896)
Remboursement des obligations locatives à long terme	(516)	(1 979)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement des activités poursuivies	(9 815)	(4 880)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents	(1 352)	159
Variation nette de la trésorerie au cours de la période pour les activités poursuivies	5 081	(1 382)
Variation nette de la trésorerie au cours de la période pour les activités abandonnées (note 5)	6 354	(12 685)
Variation de la trésorerie et des équivalents au cours de la période	11 435	(14 067)
Trésorerie à l'ouverture de la période, montant net	27 283	28 665
Trésorerie à la clôture de la période, montant net	32 364	27 283
Le montant net de la trésorerie se ventile comme suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 872	27 283
Dette bancaire	(2 508)	-
Trésorerie à la clôture de la période, montant net	32 364	27 283
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	(735)	(1 692)
Impôt sur le résultat payé	(3 261)	(3 905)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.



NOTES ANNEXES

Pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024

(en milliers de dollars américains, exception faite du nombre d'actions et des montants par action)

1. Généralités et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de Velan Inc. (la « Société ») et de ses filiales. La Société est un fabricant international de robinetterie industrielle.

La Société est une société ouverte cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « VLN ». Elle a été constituée en société par actions sous la dénomination sociale de Velan Engineering Ltd. le 12 décembre 1952 et reconduite en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 11 février 1977. La Société a changé sa dénomination pour Velan Inc. le 20 février 1981. Le siège social officiel de Velan Inc. est situé au 7007, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal (Québec) Canada H4T 1G2. L'actionnaire majoritaire de la Société est Velan Holdings Co. Ltd.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 21 mai 2025.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle est définie comme étant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les indicateurs servant à déterminer la monnaie fonctionnelle d'une entité se répartissent en indicateurs principaux et secondaires.

Parmi les indicateurs principaux, on compte :

- la monnaie dans laquelle sont libellées les ventes et les entrées de trésorerie;
- la monnaie du pays influant le plus sur les prix de vente;
- la monnaie dans laquelle sont libellées les charges et les sorties de trésorerie.

Les indicateurs principaux ont plus de poids que les indicateurs secondaires. Si la monnaie fonctionnelle peut être déterminée au moyen des indicateurs principaux, les indicateurs secondaires ne sont pas pris en considération.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar américain.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de la Société et de ses filiales. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité émettrice, notamment une entité structurée, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient de diriger les activités de l'entité émettrice. Les filiales sont pleinement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle a été transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date de cessation du contrôle.

Toutes les filiales préparent leurs états financiers à la même date de présentation de l'information financière que la Société, sauf Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd., dont la date de clôture d'exercice est le 31 décembre. Le résultat consolidé comprend la quote-part revenant à la Société des résultats d'exploitation de cette entité jusqu'à cette date. Les transactions et soldes intragroupes et les profits et pertes latents sur les transactions intragroupes sont éliminés.



Transactions et soldes en monnaie étrangère

La Société et ses filiales convertissent leurs transactions et leurs soldes libellés en monnaie étrangère dans leur monnaie fonctionnelle. Une monnaie étrangère est définie comme toute monnaie différente de la monnaie fonctionnelle d'une entité.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux hebdomadaires moyens tout au long de l'exercice. Les profits et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice.

Conversion des comptes des filiales à l'étranger

Les états financiers des filiales à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis en dollars américains aux fins de la présentation de l'information financière. Tous les actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice, et les produits et charges sont convertis au taux moyen de la période. Les profits et les pertes qui résultent de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Instruments financiers

Un instrument financier s'entend de tout contrat donnant lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers de la Société se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances d'exploitation et des actifs dérivés. Les passifs financiers de la Société se composent principalement de la dette bancaire, des emprunts bancaires à court terme, des dettes d'exploitation et charges à payer, des acomptes de clients, de la dette à long terme et des passifs dérivés.

La Société comptabilise un instrument financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier (voir la rubrique « Dérivés incorporés »). Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Sauf dans des circonstances très précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expire ou est transféré, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation au titre de ces passifs est acquittée ou éteinte, ou qu'elle a expiré.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Instruments financiers classés au coût amorti

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances d'exploitation, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inscrit à l'état consolidé du résultat net sur la durée attendue de l'instrument.



La Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers évalués au coût amorti à la clôture de chaque exercice. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les créances d'exploitation, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9, selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (l'« instrument hôte »). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés si les caractéristiques économiques et les risques dont ils sont assortis ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, si le dérivé incorporé comporte les mêmes conditions que le dérivé autonome, et si l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net, ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bref, si le dérivé est incorporé à un instrument financier classé à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'est pas séparé.

La Société et ses filiales concluent certains contrats en vue de l'achat et de la vente d'éléments non financiers qui sont libellés en une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle respective. Dans les cas où la composante en monnaie étrangère ne comporte pas d'effet de levier et ne contient pas d'élément d'option, et que le contrat est libellé dans la monnaie fonctionnelle de toute partie importante au contrat, ou dans la monnaie dans laquelle le prix du bien ou du service connexe qui est acquis ou livré est habituellement libellé dans le cadre de transactions commerciales effectuées à l'échelle internationale ou encore la monnaie qui est habituellement utilisée dans le cadre de contrats visant l'achat ou la vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique dans lequel se produisent les transactions, le dérivé incorporé est considéré comme étant étroitement lié à l'instrument hôte et n'est pas comptabilisé séparément.

La juste valeur des dérivés incorporés se rapportant aux contrats de vente est comptabilisée dans le chiffre d'affaires; les contrats d'achat sont comptabilisés dans le coût des ventes. À l'état consolidé de la situation financière, les profits sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes, à titre de passifs dérivés.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

Les justes valeurs estimées pour les instruments financiers visent à fournir une approximation des montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à la lumière de la conjoncture des taux d'intérêt, des valeurs de marché connexes et des prix actuels d'instruments financiers assortis de conditions comparables.

Comptabilisation des produits

Les produits comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la vente de produits et de services dans le cours normal des activités de la Société. Les produits sont présentés déduction faite de la rémunération variable, notamment les retours, les rabais, les remises sur quantité et les provisions pour garanties d'exécution.



Ventes de produits

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque la Société a livré les produits au client et qu'il ne subsiste aucune obligation non exécutée susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. La livraison des produits n'a lieu que lorsque les produits ont été expédiés à un emplacement spécifié, conformément aux modalités convenues, que le contrôle et le risque d'obsolescence et de perte ont été transférés au client, et que le client a accepté les produits conformément au contrat de vente, que les dispositions relatives à l'acceptation ont expiré, ou que la Société dispose de preuves objectives que tous les critères d'acceptation ont été remplis. Les clients ont le droit de retourner les produits défectueux et des remises sur quantité sont offertes à la vente de certains produits. Les ventes sont comptabilisées selon le prix stipulé dans le contrat de vente, déduction faite des remises sur quantité et des retours estimés au moment de la vente. L'expérience acquise est utilisée pour estimer les remises sur quantité, les retours et les provisions pour garanties d'exécution. Les remises sur quantité sont évaluées à la lumière des achats annuels attendus.

La provision pour garantie d'exécution découle d'éventuels retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Elle est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires lorsque la Société a une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé et que le montant a été raisonnablement estimé.

Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque la Société livre les services, dans la mesure où ceux-ci sont acceptés par les clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des fonds en banque, d'autres placements à court terme très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à partir de la date d'acquisition, et de la dette bancaire. La dette bancaire est présentée dans les passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au moins trois mois à partir de la date d'acquisition, mais de moins d'un an.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus bas entre le coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts de vente variables applicables. Le coût des stocks est établi comme suit :

- a) les matières premières sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré, exception faite des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles, qui sont évalués en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels;
- b) les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués selon le coût des matières premières indiqué ci-dessus, majoré des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication applicables.

La valeur des stocks obsolètes ou invendables repose sur l'évaluation que fait la Société de la conjoncture du marché pour ses produits, déterminée à la lumière de l'usage passé, des prévisions de la demande et, dans certains cas, du risque de perte associé à des stocks particuliers. Toute perte de valeur peut être reprise lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus.



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite de toute aide publique connexe, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts d'acquisition comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts de fabrication comprennent les coûts directs des matières et de la main-d'œuvre, ainsi que les frais généraux de fabrication applicables. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les coûts ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon ce qui convient, que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'un élément remplacé est passée en charges lorsque l'élément est utilisé. Les autres frais de réparation et d'entretien sont tous comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les actifs sont amortis à partir du moment où ils sont prêts à être utilisés. Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont examinées et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation.

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé principalement selon les modes et les taux annuels ou durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Bâtiments	Dégressif à taux constant	De 4 % à 5 %
Matériel et outillage/Mobilier et agencements	Dégressif à taux constant	De 10 % à 31 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société de l'actif net identifiable de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'étant lié qu'aux UGT de Velan S.A.S., qui sont comprises dans le groupe cédé, la Société a conclu qu'aucune dépréciation du goodwill n'était requise.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises se rapportent principalement à des brevets, à des produits, à des conceptions, à des listes de clients et à des logiciels. Les immobilisations incorporelles générées en interne se rapportent à des frais de développement. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés, sauf si les frais de développement remplissent les critères définis pour le report.



La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges dans l'état consolidé du résultat net à la lumière de la fonction de l'immobilisation incorporelle. Les durées d'utilité des actifs font l'objet d'un examen et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent un changement de durée d'utilité. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés par modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation. L'amortissement est déterminé principalement selon les modes et les durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Brevets, produits et conceptions	Linéaire	De 5 à 15 ans
Listes de clients	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	De 1 an à 3 ans

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéterminée (p. ex., le goodwill ou les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation.

Tous les autres actifs non courants doivent être examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation possible.

Aux fins de l'application du test de dépréciation, les actifs sont regroupés selon le plus petit regroupement d'actifs qui génère des flux de trésorerie identifiables séparément. Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe un indice d'une dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. Une perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable est comptabilisée. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, et ensuite à réduire les autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'UGT et de sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Aux fins de l'application des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT en fonction du niveau auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises y ayant donné naissance.

Les actifs non courants et non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur antérieurement, font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si la perte de valeur peut être reprise.



Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global dans les en capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est calculée à partir des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état de la situation financière dans les pays où la Société dégage des bénéfices imposables. Lorsqu'un actif est transféré entre des entités comprises dans le groupe consolidé, l'écart entre les taux d'imposition des deux entités est comptabilisé à titre de charge d'impôt dans la période au cours de laquelle le transfert a lieu. Des impôts exigibles sont comptabilisés au titre de tout impôt à payer dans la période considérée. Des passifs d'impôt exigible sont comptabilisés au titre de l'impôt exigible dans la mesure où les impôts demeurent impayés pour la période considérée et les périodes antérieures.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale peut recevoir plusieurs interprétations, et établit des provisions, au besoin. Des provisions au titre de positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsqu'elles sont probables, et elles correspondent à la meilleure estimation du montant faite par la Société.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, au titre des écarts temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les impôts différés ne sont pas pris en considération s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable. Les impôts différés sont déterminés au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle les écarts temporaires s'inverseront, et où il est probable qu'ils ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

La Société compense les actifs et passifs d'impôt exigible si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Normalement, la Société n'a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible que lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si cette administration fiscale permet à la Société de faire ou de recevoir un seul paiement net. La Société compense les actifs et passifs d'impôt différé si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé concernant des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit : 1) sur la même entité imposable; soit 2) sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou encore de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou récupérés.



Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des coûts d'exploitation qui doivent être engagés dans l'avenir ou des pertes d'exploitation futures attendues.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation, établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation.

Contrats de location

Dans les situations où la Société est un preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au montant de l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements de loyers versés d'avance, des frais de remise en état et des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif, selon la méthode linéaire, laquelle reflète étroitement le rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs. L'actif au titre du droit d'utilisation peut être périodiquement réduit du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers obtenue à l'aide du taux d'intérêt implicite ou, si ce taux ne peut être déterminé, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Elle est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si les paiements de loyers futurs changent du fait d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'une estimation. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées dans les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives à la comptabilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Selon ces exemptions, les paiements versés sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location selon la méthode linéaire.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les attributions effectuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société sont comptabilisées selon la méthode axée sur la juste valeur. La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions aux termes duquel elle reçoit des services des membres de son personnel en contrepartie d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et d'unités d'actions différées (« UAD »).

Options sur actions

La juste valeur des services reçus des membres du personnel en contrepartie de l'attribution d'options est amortie sur la période d'acquisition des droits, à titre de charge de rémunération, avec augmentation correspondante du surplus d'apport. Le montant total à passer en charges est établi en multipliant le nombre d'options dont l'acquisition est attendue par la juste valeur d'une option à la date d'attribution, déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La seule condition à l'acquisition des droits réside dans le fait de demeurer un membre du personnel de la Société sur une période précise. L'acquisition des droits se fait généralement à raison d'un trimestre par an sur une période de quatre ans à compter de la date d'attribution. Cette condition non liée à la performance du marché est prise en compte dans l'estimation du nombre d'options dont l'acquisition est attendue. Si le nombre d'options dont l'acquisition est attendue diffère de ce qui avait été attendu initialement, la charge est ajustée en conséquence. Lorsque des options sont exercées, la Société émet de nouvelles actions. Le produit reçu, ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant, sont comptabilisés dans le capital social.



UAR et UAD

Des UAR et des UAD peuvent être attribuées à certains administrateurs indépendants et employés à temps plein dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, aux termes duquel ils ont le droit de recevoir des paiements en trésorerie en fonction du cours de l'action de la Société au moment pertinent. Le passif au titre des UAR et des UAD est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ajusté par la suite à chaque date de clôture pour tenir compte des variations de la juste valeur selon l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR et d'UAD dont les droits deviendront éventuellement acquis. Le passif est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer sur la durée d'acquisition des droits, un montant correspondant étant imputé à la charge de rémunération.

Estimations comptables et hypothèses critiques

Les informations significatives sur les méthodes comptables de la Société présentées plus haut sont essentielles pour comprendre les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer. Les hypothèses et estimations utilisées s'appuient sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Depuis que les États-Unis ont annoncé en février 2025 l'imposition de tarifs douaniers, l'incertitude concernant l'évolution des relations économiques entre différents pays et les États-Unis a affecté la conjoncture économique mondiale. Compte tenu du niveau d'incertitude particulièrement élevé qui prévaut, les jugements, les estimations et les hypothèses utilisés dans la préparation des présents états financiers pourraient considérablement différer des résultats futurs.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au montant le plus bas entre le coût et la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur nette de réalisation estimée (qui correspond au prix de vente estimé diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente) est inférieure à la valeur comptable des stocks. La détermination de la valeur des stocks obsolètes ou invendables fait appel à des jugements importants de la direction et repose sur l'évaluation de la conjoncture du marché pour ses produits, qui sont fonction du classement chronologique des stocks, de l'usage passé, des prévisions de la demande et, dans certains cas, du risque de perte associés à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions pour garantie

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.



Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales portant sur des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

Jugements critiques aux fins de l'application des informations significatives sur les méthodes comptables de la Société

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé. La Société estime que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour réaliser cet actif.

3. Nouvelles normes et modifications comptables

Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9 *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions d'IFRS 9 et des dispositions connexes d'IFRS 7.

L'IASB a modifié IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de préciser et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie associés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

L'IASB a modifié IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments assortis de modalités contractuelles pouvant modifier les flux de trésorerie et d'améliorer la présentation de l'information sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications aux normes IFRS 7 et IFRS 9, qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.



En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle norme IAS 1 *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, IFRS 18 vise à améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, IFRS 18 contient des directives sur la manière de présenter l'information dans les états financiers. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 18, qui devra être appliqué aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

4. Reclassement des données comparatives

Comme indiqué à la note 14 *Provision*, la Société a réglé ses poursuites en cours et futures concernant l'amiante. Comme les coûts de règlement étaient importants, la direction a déterminé que les données antérieures devaient être présentées séparément afin de donner une image plus fidèle de la performance antérieure de la Société. Elle a donc reclassé ces coûts dans les « Coûts de restructuration » de la manière suivante :

	Exercices clos les	
	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
<i>(en milliers)</i>		
Frais d'administration – comme ils auraient été présentés	119 049	93 241
Reclassement	(24 201)	(4 886)
Activités abandonnées	(21 801)	(21 272)
Frais d'administration – après reclassement	73 047	67 083
Coûts de financement – comme ils auraient été présentés	75 948	16 460
Reclassement	(76 211)	(14 497)
Coûts de financement – après reclassement	(263)	1 963

5. Cession de Velan S.A.S. et de Segault S.A.S.

Le 31 mars 2025, la Société a annoncé la clôture de la vente de ses filiales françaises Velan S.A.S. et Segault S.A.S. (le « groupe cédé ») pour une contrepartie totale de 192 500 € (208 227 \$). La direction a conclu que le critère de classement d'un actif détenu en vue de la vente dans les états financiers consolidés a été rempli avant la fin du troisième trimestre et que cette cession répond également aux critères de présentation des résultats et des flux de trésorerie à titre d'activités abandonnées.

En fonction de la valeur comptable nette estimée à la clôture de la transaction et des coûts liés, nous présenterons un profit estimé de 96 100 \$ au premier trimestre de 2026.



Impôt sur le résultat

La Société a suffisamment d'avantages fiscaux non comptabilisés pour contrebalancer l'incidence qu'aura la cession sur la trésorerie. Par conséquent, il n'y aura aucun impôt en trésorerie à payer :

- Étant donné que la direction s'attend à réaliser les différences fiscales temporaires à la cession du groupe, un passif et une charge d'impôt différé de 20 242 \$ associés au groupe cédé ont été comptabilisés au 28 février 2025, calculés en fonction de la valeur comptable nette du groupe cédé. À la comptabilisation de la cession au premier trimestre de 2026, le passif d'impôt total associé à la vente sera de 20 641 \$ au 28 février 2025.
- Parallèlement à ce passif d'impôt, la Société a comptabilisé des avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement d'un montant de 20 242 \$ au 28 février 2025. Au premier trimestre de 2026, la Société comptabilisera des avantages fiscaux résiduels de 389 \$, qui contrebalanceront totalement le passif associé à la cession.

a) Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs du groupe cédé.

	Au
	28 février 2025
	\$
<i>(en milliers)</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 539
Placements à court terme	10 375
Créances d'exploitation	50 821
Stocks	72 905
Acomptes et charges payées d'avance	2 331
Total des actifs courants	151 971
Immobilisations corporelles	15 847
Immobilisations incorporelles et goodwill	8 990
Impôt différé	(46)
Total des actifs non courants	24 791
Dettes d'exploitation et charges à payer	27 027
Acomptes de clients	14 873
Provisions	3 479
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	163
Partie à court terme de la dette à long terme	1 030
Total des passifs courants	46 572
Obligations locatives à long terme	5 582
Dette à long terme	2 573
Impôt sur le résultat à payer	822
Impôt différé	21 811
Acomptes de clients	32 965
Autres passifs	557
Total des passifs non courants	64 310
Valeur liquidative	65 880



b) Les résultats et les charges, les profits et les pertes liés aux activités abandonnées en raison de la cession du groupe ont été soustraits du résultat net de la Société tiré des activités poursuivies et sont présentés dans des postes séparés à l'état consolidé du résultat net. Le tableau ci-après présente une ventilation de ce résultat.

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Chiffre d'affaires	95 778	88 164
Coût des ventes	58 640	49 587
Marge brute	37 138	38 577
Frais d'administration	21 801	21 272
Autres charges (produits)	21	(15)
Résultat d'exploitation	15 316	17 320
Produits financiers	(82)	(113)
Charges financières	-	-
Charges financières, montant net	(82)	(113)
Résultat avant impôt	15 398	17 433
Charge d'impôt sur le résultat	23 652	5 202
Résultat net pour la période	(8 254)	12 232

c) Les flux de trésorerie générés par le groupe cédé pendant les périodes examinées avant la cession sont présentés ci-après :

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Activités d'exploitation	12 042	(8 160)
Activités d'investissement	(5 667)	(5 278)
Activités de financement	(214)	218
Incidence des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents	192	535
Variation nette de la trésorerie pendant la période provenant des activités abandonnées	6 354	(12 685)



6. Créances d'exploitation

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Créances clients	54 100	110 097
Correction de valeur pour pertes	(381)	(224)
Autres créances d'exploitation	8 893	10 041
	62 612	119 914

Les variations de la correction de valeur pour pertes sont présentées dans le tableau suivant.

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	224	481
Correction de valeur pour pertes (reprises)	166	68
Recouvrement de créances clients	(3)	(228)
Sortie de créances clients	(3)	(98)
Change	(3)	1
Solde à la clôture de l'exercice	381	224

La correction de valeur pour pertes est inscrite dans les frais d'administration à l'état consolidé du résultat net.

Les montants imputés au compte de la correction de valeur pour pertes sont généralement sortis lorsqu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient recouverts.

7. Stocks

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Matières premières	22 001	33 208
Produits en cours de fabrication et pièces usinées	77 450	134 678
Produits finis	35 518	40 816
	134 969	208 702

En raison des fluctuations de l'âge de ses stocks, la Société a comptabilisé pour l'exercice une provision nette supplémentaire de 10 466 \$ (2 030 \$ en 2024), compte tenu des reprises de 6 180 \$ (9 723 \$ en 2024).

La valeur comptable nette des stocks donnés en garantie aux termes de la dette à long terme de la Société s'est élevée à 86 975 \$ (86 424 \$ en 2024).



8. Filiales et transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle

Participations dans des filiales

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales filiales de la Société au 28 février 2025. À moins d'indication contraire, les filiales ont un capital social composé uniquement d'actions ordinaires, détenues directement par la Société, et le pourcentage des titres de participation détenus est égal aux droits de vote que détient la Société. Le pays de constitution ou d'inscription est celui de l'établissement principal.

Nom de l'entité	Monnaie fonctionnelle	Pays de constitution	% des titres de participation détenus par la Société		% des titres de participation détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Activités principales
			2025	2024	2025	2024	
Velan Valve Corp. (note 14)	Dollar américain	États-Unis	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valve United States Opco Inc.	Dollar américain	États-Unis	100	-	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Ltd.	Dollar américain	Corée	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Gulf Manufacturing Co. Ltd.	Rial saoudien	Arabie saoudite	60	60	40	40	Fabricant de robinetterie
Velan Valvulas Industrials, Lda	Euro	Portugal	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan S.A.S. (note 5)	Euro	France	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Segault S.A.S. (note 5)	Euro	France	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan GmbH	Euro	Allemagne	100	100	-	-	Distribution de robinetterie
Velan ABV S.p.A.	Euro	Italie	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd.	Dollar américain	Taiwan	90	90	10	10	Fabricant de robinetterie
Velan Valve (Suzhou) Co. Ltd.	Dollar américain	Chine	85	85	15	15	Fabricant de robinetterie
Velan Valves India Private Limited	Roupie indienne	Inde	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie



9. Immobilisations corporelles

(en milliers)	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Mobilier et agence- ments \$	Matériel informa- tique \$	Matériel roulant \$	Amélio- rations locatives \$	Actifs au titre du droit d'utili- sation (note 10) \$	Total \$
Au 28 février 2023									
Coût	9 376	53 249	132 784	8 404	4 244	2 057	3 382	15 806	229 302
Cumul des amortissements	-	(29 710)	(110 979)	(7 848)	(3 406)	(1 749)	(2 298)	(5 107)	(161 097)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Exercice clos le 29 février 2024									
Solde d'ouverture	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Ajouts	-	797	4 911	179	382	66	498	3 436	10 269
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	222	222
Sorties	-	-	(75)	-	-	-	-	(264)	(339)
Amortissement	-	(1 528)	(4 608)	(135)	(432)	(140)	(307)	(1 780)	(8 930)
Écarts de change	36	80	124	5	7	1	23	215	491
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918
Au 29 février 2024									
Coût	9 412	54 291	136 721	8 604	4 557	2 002	3 915	17 790	237 292
Cumul des amortissements	-	(31 403)	(114 564)	(7 999)	(3 762)	(1 767)	(2 617)	(5 262)	(167 374)
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918
Exercice clos le 28 février 2025									
Solde d'ouverture	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	(1 395)	(2 440)	(4 936)	(204)	(119)	(63)	(1 047)	(5 643)	(15 847)
Ajouts	-	581	4 068	170	662	55	337	1 187	7 060
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	464	464
Sorties	-	-	(71)	13	-	-	-	(173)	(231)
Amortissement	-	(1 477)	(4 578)	(135)	(320)	(79)	(347)	(1 916)	(2 885)
Écarts de change	(120)	(194)	(376)	(18)	(24)	(6)	(51)	(374)	(1 163)
	7 897	19 358	16 264	431	994	142	190	6 073	51 349
Au 28 février 2025									
Coût	7 897	43 797	116 595	8 545	4 563	1 989	1 919	11 206	196 511
Cumul des amortissements	-	(24 439)	(100 331)	(8 114)	(3 569)	(1 847)	(1 729)	(5 133)	(145 162)
	7 897	19 358	16 264	431	994	142	190	6 073	51 349

La dotation aux amortissements de 8 852 \$ (8 930 \$ en 2024) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 6 929 \$ (7 189 \$ en 2024) dans le coût des ventes et de 1 923 \$ (1 740 \$ en 2024) dans les frais d'administration.



10. Contrats de location

a) Actifs au titre du droit d'utilisation

Valeur comptable par catégorie d'actifs		Aux	
	28 février 2025	29 février 2024	
(en milliers)	\$	\$	
Terrains	-	5 537	
Bâtiments	4 423	5 373	
Mobilier et agencements	-	24	
Matériel et outillage	577	384	
Matériel informatique	149	50	
Matériel roulant	924	1 160	
	6 073	12 528	

Amortissement par catégorie d'actifs		Aux	
	28 février 2025	29 février 2024	
(en milliers)	\$	\$	
Terrains	192	199	
Bâtiments	993	883	
Mobilier et agencements	13	5	
Matériel et outillage	140	119	
Matériel informatique	50	42	
Matériel roulant	528	532	
	1 916	1 780	

b) Obligations locatives à long terme

		Aux	
	28 février 2025	29 février 2024	
(en milliers)	\$	\$	
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 437	1 607	
Obligations locatives à long terme	4 727	11 036	
	6 164	12 643	



Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Charges liées aux contrats de location à court terme (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	159	281
Charges liées aux contrats de location visant des actifs de faible valeur, exception faite des contrats de location à court terme visant des actifs de faible valeur (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	14	122
Charges liées aux paiements de loyers variables (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	117	189
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	358	315

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers)	Goodwill \$	Logiciels \$	Brevets, produits et conceptions \$	Autres \$	Total \$
Au 28 février 2023					
Coût	8 284	4 722	19 858	5 726	38 590
Cumul des amortissements	-	(3 949)	(12 764)	(5 724)	(22 437)
	8 284	773	7 094	2	16 153
Exercice clos le 29 février 2024					
Solde d'ouverture	8 284	773	7 094	2	16 153
Ajouts	-	290	2 067	-	2 357
Amortissement	-	(357)	(1 858)	-	(2 215)
Écarts de change	179	14	55	-	248
	8 463	720	7 358	2	16 543
Au 29 février 2024					
Coût	8 463	5 069	22 169	5 849	41 550
Cumul des amortissements	-	(4 349)	(14 811)	(5 847)	(25 007)
	8 463	720	7 358	2	16 543
Exercice clos le 28 février 2025					
Solde d'ouverture	8 463	720	7 358	2	16 543
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(7 884)	(1 097)	(9)	-	(8 989)
Ajouts	-	754	1 548	-	2 302
Amortissement	-	(202)	(2 007)	-	(2 209)
Écarts de change	(579)	(30)	(1 142)	(2)	(1 753)
	-	145	5 748	-	5 893
Au 28 février 2025					
Coût	-	2 124	21 650	14	23 788
Cumul des amortissements	-	(1 979)	(15 902)	(14)	(17 895)
	-	145	5 748	-	5 893



La dotation aux amortissements de 2 209 \$ (2 215 \$ en 2024) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 725 \$ (732 \$ en 2024) dans le coût des ventes et de 1 484 \$ (1 483 \$ en 2024) dans les frais d'administration.

Au 28 février 2025, la Société avait inscrit un montant de 1 548 \$ (2 067 \$ en 2024) en frais de développement à l'actif, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et développement de néant (400 \$ en 2024), dans la catégorie brevets, produits et conceptions.

12. Facilités de crédit

- La Société a emprunté un montant de 2 508 \$ (néant en 2024) sur des marges de crédit en Corée, dont les taux d'intérêts s'établissaient dans une fourchette de 4,55 % à 6,88 %. Ces marges de crédit arriveront à échéance en juillet et en août 2025.
- La Société détient une facilité auprès d'Exportation et développement Canada de 5 100 \$ (12 000 \$ en 2024) visant des lettres de crédit et des lettres de garantie. Au 28 février 2025, un montant de 3 746 \$ (3 810 \$ en 2024) a été prélevé sur cette facilité, sous la forme de lettres de crédit. La facilité de crédit a expiré le 28 février 2025 et a été remplacée par une nouvelle facilité de crédit, comme indiqué à la note 32 *Événement postérieur à la date de clôture*.
- Au 28 février 2025, les filiales à l'étranger avaient accès aux facilités de crédit suivantes. Ces facilités ne sont disponibles que pour la filiale qui a conclu la facilité.

Facilités de crédit disponibles (en milliers)	Au 28 février 2025	Au 29 février 2024	Taux d'emprunt
Filiales en Europe	36 156 \$ (34 190 €)	55 887 \$ (51 733 €)	0,70 % à 6,58 %
Filiales en Corée	3 350 \$ (4 679 200 KW)	3 365 \$ (4 498 000 KW)	4,55 % à 6,88 %
Filiale en Inde	2 685 \$ (227 000 INR)	2 744 \$ (227 000 INR)	7,00 %
Filiale à Taïwan	370 \$ (12 000 NTD)	383 \$ (12 000 NTD)	1,65 %
Filiale en Chine	967 \$ (7 000 CNY)	980 \$ (7 000 CNY)	3,00 %

La plupart des facilités sont offertes sous forme de lettres de crédit. Elles sont assorties de garanties présentées par la Société. La plupart de ces facilités de crédit portent intérêt à des taux variables fondés sur l'EURIBOR, le KORIBOR, l'EONIA ou le taux préférentiel. Les taux d'emprunt indiqués ci-dessus étaient les taux en vigueur au 28 février 2025. Les durées des facilités ci-dessus peuvent varier, certaines étant renouvelables annuellement ou ayant une durée indéterminée. La valeur comptable nette globale des actifs donnés en garantie aux termes des facilités de crédit ci-dessus totalise 1 621 \$ (1 792 \$ en 2024).

Un montant de 18 197 \$ (16 044 \$ en 2024) a été prélevé sur ces facilités de crédit garanties sous forme de lettres de crédit et de lettres de garantie.



13. Dettes d'exploitation et charges à payer

	Aux	
	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
<i>(en milliers)</i>		
Dettes fournisseurs	30 066	46 294
Taxes sur les produits et services à payer	3 774	5 139
Commissions à payer	1 573	1 404
Charges à payer	24 529	14 413
Charges salariales à payer	17 775	19 997
Autres	1 059	983
	78 776	88 230

14. Provision

<i>(en milliers)</i>	Provision pour garanties d'exécution (note a) \$	Provision pour garanties (note b) \$	Provision au titre de l'amiante (note c) \$	Autres provisions \$	Total \$
Solde au 28 février 2023	2 535	5 842	73 300	5 732	87 409
Ajouts	1 714	748	10 000	600	13 062
Désactualisation	-	-	4 497	-	4 497
Paiements	(823)	(100)	(9 597)	(3 932)	(14 452)
Reprises	(756)	(1 724)	-	-	(2 480)
Écarts de change	35	116	-	-	151
Solde au 29 février 2024	2 705	4 882	78 200	2 400	88 187
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 705	4 882	4 142	2 400	14 129
<i>Provision à long terme</i>	-	-	74 058	-	74 058
Solde au 29 février 2024	2 705	4 882	78 200	2 400	88 187
Ajouts	3 782	810	28 260	-	32 852
Désactualisation	-	-	47 951	-	47 951
Paiements	(1 012)	(151)	(9 404)	-	(10 567)
Reprises	(697)	(447)	-	-	(1 144)
Passifs détenus en vue de la vente	(959)	(2 145)	-	-	(3 104)
Écarts de change	(135)	(83)	-	-	(218)
Solde au 28 février 2025	3 684	2 866	145 007	2 400	153 957
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	3 684	2 866	145 007	2 400	153 957
<i>Provision à long terme</i>	-	-	-	-	-



- a) La provision pour garantie d'exécution découle de possibles retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Les estimations les plus appropriées de la direction tiennent compte des modalités contractuelles précises, de l'expérience passée et d'une probabilité de sorties de fonds potentielles.
- b) La Société offre diverses garanties à ses clients. La direction estime la provision pour réclamations au titre des garanties en s'appuyant sur l'information historique sur les réclamations au titre de garanties, ainsi que sur les tendances récentes pouvant laisser supposer que l'information passée sur les coûts pourrait ne pas correspondre à celle des réclamations futures. Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'information estimée relativement aux réclamations, figure l'efficacité des mesures prises par la Société en matière de productivité et de qualité, ainsi que les coûts des pièces et de la main-d'œuvre.
- c) Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre de procès en cours, qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé. La provision au titre de l'amiante représente l'estimation du passif éventuel lié à tous les coûts de règlement futurs, compte tenu, notamment, de l'expérience de règlement passée et d'une projection des réclamations futures. Parallèlement à la cession de Velan S.A.S. et de Segault S.A.S. (la cession, présentée à la note 5), la Société a conclu une entente visant la vente de son exposition à des poursuites en cours et futures concernant l'amiante aux États-Unis à une filiale de Global Risk Capital. Une part des produits reçus en mars 2025 dans le cadre de la cession a été utilisée le 3 avril 2025 pour payer un montant de 143 M\$ lié à ce règlement. Par conséquent, la Société a reclassé la provision non courante en provision courante et a accéléré la comptabilisation de la charge de désactualisation à hauteur de 47 951 \$.

Au cours du trimestre, la Société a révisé son estimation des sorties de trésorerie attendues ainsi que le calendrier de ces sorties. Ces changements ont entraîné une charge de désactualisation supplémentaire et une charge de règlement de 11 460 \$. Ces montants sont inclus au poste « Charges de restructuration » à l'état consolidé du résultat net.



15. Dette à long terme

	Aux	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable (note a)	-	5 000
Entité canadienne		
Emprunt bancaire garanti (18 460 \$ CA; 19 561 \$ CA au 28 février 2024) (note b)	12 760	14 415
Filiales françaises		
Emprunts bancaires non garantis (3 472 €; 3 240 € au 28 février 2024) (note c)	-	3 500
Filiale italienne		
Emprunt bancaire non garanti (1 631 €; 2 914 € au 28 février 2024) (note d)	1 692	3 148
Emprunt non garanti consenti par une banque d'État (333 €; 230 € au 28 février 2024) (note e)	346	248
Filiale du Golfe		
Emprunt non garanti consenti par un tiers (note f)	200	-
Autres (note g)	1 205	2 466
	16 203	28 777
Moins la partie à court terme	2 096	24 431
	14 107	4 346

- a) Le 3 juillet 2020, la Société et sa filiale américaine Velan Valve Corp. ont obtenu un nouveau financement sous forme d'une facilité de crédit multidevise renouvelable de 42 500 \$ sous réserve d'un calcul de la capacité d'emprunt et renouvelable aux trois ans. Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être effectués en dollars américains ou canadiens et portent intérêt au taux de base américain, au taux préférentiel américain, au taux préférentiel canadien, au taux CORRA à terme ou au taux SOFR, auquel s'ajoute une marge fondée sur l'excédent disponible de la Société. Aux termes de la facilité de crédit, la Société est tenue de respecter une clause restrictive fondée sur un ratio financier. Au 28 février 2025, la Société avait prélevé un montant de néant (5 000 \$ en 2024) sur cette facilité de crédit renouvelable et avait émis des lettres de crédit et des lettres de garantie totalisant 1 789 \$ (3 810 \$ en 2024), sur une capacité d'emprunt totale de 35 316 \$ (49 046 \$ en 2024).
- b) L'emprunt hypothécaire garanti de 18 460 \$ (19 561 \$ CA) porte intérêt au taux de 3,55 %, avec des remboursements de capital de 65 \$ et l'emprunt peut être remboursé sur une période de 17 ans.
- c) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 603 \$ (3 472 €) portent intérêt selon une fourchette de [0,25 % à 3,52 %]. Ils sont remboursables par mensualités totalisant 91 \$. Ces emprunts viennent à échéance entre 2027 et 2029. Ces emprunts ont été reclassés en tant que passifs détenus en vue de la vente. Voir la note 5.
- d) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 1 692 \$ (1 631 €) portent intérêt selon une fourchette de [Euribor + 0,67 % à Euribor + 1,25 %]. Ils sont remboursables par mensualités de 17 \$ et par versements trimestriels de 278 \$. Ces emprunts viennent à échéance en 2026 et en 2027.
- e) L'emprunt bancaire non garanti de 346 \$ (333 €) porte intérêt au taux Euribor + 0,55 %, est remboursable par versements mensuels de 346 \$ et vient à échéance en 2025.



- f) L'emprunt non garanti par un tiers de 200 \$ porte intérêt à un taux de 3,00 % et est remboursable à l'échéance. L'emprunt vient à échéance en 2027.
- g) L'élément « Autres » comprend un montant de 1 205 \$ (8 776 ¥) (2 466 \$ [67 298 ¥] au 29 février 2024) lié à une option de vente inconditionnelle détenue par un actionnaire minoritaire d'une des filiales de la Société. Ce montant est considéré comme un passif et non comme une participation ne donnant pas le contrôle.

La valeur comptable nette globale des actifs remis en garantie aux termes de la facilité de crédit renouvelable s'élevait à 122 307 \$ (120 966 \$ en 2024) et aux termes des conventions d'emprunt à long terme, elle a totalisé 12 759 \$ (14 415 \$ en 2024).

La valeur comptable de la dette à long terme correspond approximativement à la juste valeur.

16. Capital social

- a) Autorisé – en nombre illimité
Actions privilégiées pouvant être émises en séries
Actions à droit de vote subalterne
Actions à droit de vote multiple (cinq voix par action) pouvant être converties en actions à droit de vote subalterne
- b) Émis

	Aux	
(en milliers)	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
6 019 068 actions à droit de vote subalterne	65 569	65 569
15 566 567 actions à droit de vote multiple	7 126	7 126
	72 695	72 695

- c) La Société a un régime d'UAD permettant aux membres du conseil d'administration, par l'entremise du CGHR, d'attribuer des UAD à certains de ses administrateurs indépendants et employés à temps plein. Une UAD est une unité théorique dont la valeur est basée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse précédant la date d'attribution. Le régime d'UAD n'a pas d'effet dilutif, étant donné que les UAD acquises doivent être réglées uniquement en trésorerie.

Les droits rattachés aux UAD sont acquis à la première des deux dates suivantes :

- le sixième anniversaire de la date d'attribution; ou
- le jour où le porteur de l'UAD atteint l'âge de la retraite, qui, à moins que le CGHR n'en décide autrement, est l'âge de 65 ans ou l'âge auquel la combinaison des années de service à la Société et de l'âge du porteur est égale à 75 ans, selon le premier à être atteint, étant entendu que l'âge de la retraite ne doit pas être inférieur à 55 ans.

De plus, une attribution accordée à un administrateur indépendant sera réputée acquise immédiatement au moment de l'attribution.

En cas de changement de contrôle, le comité, tel qu'il était constitué immédiatement avant le changement de contrôle, établit à son gré la conversion, l'atténuation ou le rachat approprié des UAD compte tenu des modalités du changement de contrôle.



La variation des UAD en cours et de la charge s'y rattachant se présente comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>Pour les nombres d'UAD</i>		
Solde d'ouverture	151 049	74 174
Émises	155 722	103 917
Réglées	-	(17 618)
Perdus par renonciation	(362)	(9 424)
Solde de fermeture	306 409	151 049
Charge relative aux UAD pour l'exercice	(1 944) \$	(361) \$
Juste valeur des UAD acquises à la clôture de l'exercice	2 059 \$	163 \$

17. Coût des ventes

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	28 février 2025 \$	29 février 2024 \$
Variation des stocks de produits finis et des produits en cours de fabrication	(12 079)	3 551
Matières premières et consommables utilisées	142 728	126 978
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	48 334	48 781
Dotation aux amortissements	5 615	6 596
Variation de la provision pour stocks, montant net	10 593	2 773
Perte de change	(1 292)	(415)
Autres frais généraux de production	16 380	15 758
	210 279	204 022



18. Frais d'administration

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	43 610	37 929
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(469)	(400)
Commissions	3 839	3 040
Frais de transport aux clients	3 180	3 414
Honoraires de professionnels	6 139	7 331
Variation de la correction pour créances irrécouvrables	163	(160)
Dotation aux amortissements	2 698	2 635
Autres	9 443	8 797
	68 603	62 586

19. Charges liées au personnel

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Salaires	62 247	61 887
Cotisations sociales	20 656	18 545
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(469)	(400)
Rémunération fondée sur des actions	2 154	(15)
Autres	4 573	6 294
	89 161	86 311

La rémunération des administrateurs membres de la direction et non membres de la direction, et de certains membres de la haute direction, y compris les salaires et autres avantages à court terme et la rémunération fondée sur des actions sous forme d'UAD, s'est élevée à 8 005 \$ (5 513 \$ en 2024).



20. Charges de restructuration

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Coûts de transaction pour la cession et le paiement des coûts de règlements liés à l'amiante	24 201	4 886
Coûts de règlements liés à l'amiante (note 14)	76 211	14 497
	100 412	19 383

21. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont inscrits dans le coût des ventes et les frais d'administration, et se présentent comme suit :

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Frais de recherche et de développement	2 828	2 988
Moins les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement	(469)	(400)
	2 359	2 588

22. Impôt sur le résultat

Concernant la cession de Velan S.A.S. et de Segault S.A.S., la Société a comptabilisé dans ses résultats tirés des activités poursuivies un avantage fiscal d'un montant de 20 242 \$, qui n'avait pas été comptabilisé auparavant et qui servira à compenser la charge d'impôt découlant de la cession. Le montant pourrait varier en fonction de l'incidence fiscale finale de la cession à la clôture de la transaction. La direction s'attend toutefois à ce que les avantages fiscaux soient suffisants pour compenser le passif d'impôt lié à la cession à la clôture de la transaction. Par conséquent, la cession ne devrait pas occasionner une sortie de trésorerie importante.

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Impôt exigible	5 381	2 966
Impôt différé	(19 932)	(697)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(14 551)	2 269



L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société diffère du montant qui aurait été obtenu par application des taux d'impôt prévus par la loi aux résultats des entités consolidées, comme suit :

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,50 %	(21 400)	(7 539)
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	1 263	137
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	255	(392)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	6 101	9 284
Autres différences	(770)	780
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(14 551)	2 270

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Actifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	4 812	3 230
À réaliser dans les 12 mois à venir	20 289	1 962
Passifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	(737)	(3 325)
À réaliser dans les 12 mois à venir	-	(137)
Actif d'impôt différé, montant net	24 364	1 731



Le tableau qui suit présente les variations du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 731	697
Transféré à des actifs détenus en vue de la vente	2 454	-
Produit d'impôt en résultat net consolidé	19 932	1 086
Écarts de change	247	(52)
Actif d'impôt différé, montant net	24 364	1 731

Le tableau qui suit présente les principales composantes du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Immobilisations corporelles	(261)	(419)
Immobilisations incorporelles	-	(621)
Provisions et réserves non déductibles	2 402	565
Stocks	840	369
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	21 437	1 615
Autres	(54)	222
Actif d'impôt différé, montant net	24 364	1 731

Des actifs d'impôt différé de 26 531 \$ (41 947 \$ en 2024) n'ont pas été comptabilisés par la Société au titre de pertes autres qu'en capital totalisant 101 381 \$ (161 489 \$ en 2024) qui peuvent être reportées prospectivement pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Ces pertes expirent entre 2038 et une date indéterminée.

Des passifs d'impôt différé de 7 330 \$ (6 472 \$ en 2024) n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt à la source et d'autres impôts qui auraient été payables sur les bénéfices non rapatriés de certaines filiales. Ces montants ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible. Au 28 février 2025, les bénéfices non rapatriés totalisaient 253 362 \$ (337 668 \$ en 2024).



23. Perte par action

a) De base et diluée

La perte de base par action est calculée en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice.

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(75 500)	(19 737)
Nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation	21 585 635	21 585 635
Perte de base et diluée par action	(3,50) \$	(0,91) \$

La perte diluée par action est calculée en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation de manière à refléter l'hypothèse de la conversion des titres potentiellement dilutifs en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple. La Société n'avait aucune catégorie de titres dilutifs convertibles en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple.

24. Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société consent des garanties d'exécution relativement à ses produits, de même que des garanties préalables et des cautionnements de soumission. Au 28 février 2025, la valeur maximale totale de ces garanties, advenant qu'elles soient exercées, s'élevait à 13 285 \$ (47 725 \$ en 2024). Ces garanties expirent comme suit :

	Au
(en milliers)	28 février 2025 \$
28 février 2026	12 317
28 février 2027	682
29 février 2028	286
28 février 2029	-
28 février 2030	-
Exercices suivants	-
	13 285



25. Informations sectorielles

La Société présente ses résultats sous un seul secteur d'exploitation. Le tableau qui suit présente la répartition géographique de son chiffre d'affaires :

Exercice clos le 28 février 2025							
(en milliers)	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lida- tion \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	24 201	114 665	-	36 453	18 597	-	193 916
Exportation	29 268	877	-	40 472	30 663	-	101 280
Intragroupe (exportation)	48 771	10 061	-	158	57 129	(116 119)	-
	102 240	125 603		77 083	106 389	(116 119)	295 196
Immobilisations corporelles	23 376	5 160	-	4 690	18 123	-	51 349
Immobilisations incorporelles et goodwill	5 822	-	-	1 195	35	(1 159)	5 893
Autres actifs identifiables	133 868	66 748	-	71 416	158 642	(162 712)	267 962
Actif détenu en vue de la vente	-	-	176 762	-	-	-	176 762
Total des actifs identifiables	163 066	71 908	176 762	77 301	176 800	(163 871)	501 966
Exercice clos le 29 février 2024							
(en milliers)	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lida- tion \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	29 566	116 229	-	5 313	10 309	-	161 417
Exportation	35 349	448	-	39 477	21 961	-	97 235
Intragroupe (exportation)	50 489	9 267	-	-	57 948	(117 704)	-
	115 404	125 944	-	44 790	90 218	(117 704)	258 652
Immobilisations corporelles	23 893	5 967	16 772	5 033	18 253	-	69 918
Immobilisations incorporelles et goodwill	5 614	-	8 967	1 912	49	-	16 543
Autres actifs identifiables	256 866	30 243	168 469	70 437	139 407	(272 490)	392 932
Total des actifs identifiables	286 373	36 210	194 208	77 383	157 711	(272 490)	479 393



Le tableau suivant présente la répartition géographique du chiffre d'affaires en fonction de l'emplacement des clients.

Exercice clos le 28 février 2025						
<i>(en milliers)</i>	Afrique / Moyen- Orient \$	Europe \$	Amérique du Nord \$	Asie / Pacifique \$	South & Central Amérique centrale et Amérique du Sud \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires	31 103	37 173	159 400	64 556	2 964	295 196

Exercice clos le 29 février 2024						
<i>(en milliers)</i>	Afrique / Moyen- Orient \$	Europe \$	Amérique du Nord \$	Asie / Pacifique \$	Amérique centrale et Amérique du Sud \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires	17 491	32 032	169 513	36 731	2 885	258 652

26. Gestion du risque financier

Du fait de ses activités, la Société est exposée à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est assujettie à une politique aux termes de laquelle aucune transaction sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier, le corollaire étant que toutes les transactions visant des dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques.

Vue d'ensemble

La section qui suit fait état des instruments financiers de la Société et de la nature des risques auxquels ils pourraient être exposés.

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. La Société possède des établissements qui utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacun d'entre eux est exposé au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.



Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux monnaies étrangères fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures aux fins comptables.

Au 28 février 2025 et au 29 février 2024, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Juste valeur (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers d'unités de la monnaie indiquée)	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Contrats de change à terme						
Vendre des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Acheter des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Vendre des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Acheter des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	de 1,04 à 1,10	de 1,08 à 1,10	(405)	40	15 005 \$ US	6 518 \$ US

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente une analyse de la sensibilité des risques de change les plus importants de la Société liés à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes des clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024 :

	Résultat net	
	Au 28 février 2025	Au 29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(1 420)	(868)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(4)	(772)
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	451	875

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies mentionnées ci-dessus aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.



Pour les besoins de l'analyse ci-dessus, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variable exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, et les éléments portant intérêt à taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement lié aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société associé à ses créances d'exploitation est concentré. Au 28 février 2025, quatre clients (deux clients en 2024) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 15,8 % (7,6 % en 2024), alors que les dix principaux clients de la Société représentaient 52,8 % (41,3 % en 2024) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 13,6 % (8,9 % en 2024) du chiffre d'affaires de la Société.

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue continuellement la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation spécifiques à l'égard de tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit spécifique qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances clients, la Société peut obtenir des sûretés sous la forme d'assurance-crédit à laquelle elle peut avoir recours si la contrepartie est en situation de défaut aux termes de l'entente.

Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée selon IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.



La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances clients a été établie comme suit :

Au 28 février 2025					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,003 %	0,009 %	0,004 %	11,533 %	
Valeur comptable brute	34 505	10 866	5 313	3 286	53 970
Correction de valeur pour pertes	1	1	-	379	381

Au 29 février 2024					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,056 %	0,071 %	0,081 %	1,814 %	
Valeur comptable brute	81 030	12 600	7 426	9 041	110 097
Correction de valeur pour pertes	45	9	6	164	224

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances clients et des profits sur les actifs dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère ce risque en exerçant une surveillance continue de ses besoins de trésorerie futurs. Les entités en exploitation effectuent les prévisions de flux de trésorerie, lesquelles sont ensuite totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.



Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers classés par type et par échéance contractuelle des paiements selon les modalités contractuelles en vigueur aux dates indiquées :

Au 28 février 2025						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	16 203	2 096	3 301	2 275	10 628	18 300
Obligations locatives à long terme	6 164	1 594	2 827	1 339	836	6 596
Dettes d'exploitation et charges à payer	78 776	78 776	-	-	-	78 776
Acomptes de clients	26 214	22 338	1 597	2 279	-	26 214
Passifs dérivés	480	480	-	-	-	480

Au 29 février 2024						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	28 777	29 601	3 405	1 112	-	34 118
Obligations locatives à long terme	12 643	1 929	3 141	2 202	11 310	18 582
Dettes d'exploitation et charges à payer	88 230	88 230	-	-	-	88 230
Acomptes de clients	65 478	30 396	16 369	2 145	16 568	65 478
Passifs dérivés	26	26	-	-	-	26

27. Juste valeur des instruments financiers

Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés sur les marchés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – données non observables, comme des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché. Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classée en totalité l'évaluation de la juste valeur doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.



La juste valeur des actifs et des passifs financiers aux états consolidés résumés intermédiaires de la situation financière s'établit comme suit :

Au 28 février 2025				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	24	-	24	-
Passifs				
Passifs dérivés	480	-	480	-

Au 29 février 2024				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	125	-	125	-
Passifs				
Passifs dérivés	26	-	26	-

Les évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la Société sont classées au niveau 2, car elles sont établies au moyen des prix cotés sur le marché ou d'estimations fondées sur des données observables comme les taux d'intérêt, les courbes de rendement et les cours du change au comptant et futurs. La valeur comptable des instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire.

28. Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Société est conçue de manière à maintenir des liquidités afin de permettre à la Société de réaliser son plan de croissance interne, d'effectuer des acquisitions sélectives et d'offrir à ses actionnaires un bon rendement sur leurs placements tout en adoptant une approche prudente en matière de levier financier.

La stratégie financière de la Société est conçue pour atteindre les objectifs susmentionnés et prendre des mesures en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou racheter des actions, contracter ou rembourser des dettes, modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires ou entreprendre toute autre activité qu'elle considère comme appropriée dans les circonstances.



La Société s'appuie sur le ratio total des emprunts/capitaux propres pour assurer le suivi de son capital. Le total des emprunts se compose de toutes les dettes portant intérêt, et les capitaux propres sont définis comme le total des capitaux propres.

Le ratio total des emprunts/capitaux propres s'établissait comme suit aux dates suivantes :

	Aux	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Dettes bancaires	2 508	-
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 437	1 607
Partie à court terme de la dette à long terme	2 096	24 431
Obligations locatives à long terme	4 727	11 036
Dettes à long terme	14 107	4 346
Total des emprunts	24 875	41 420
Capitaux propres	98 738	183 259
Ratio total des emprunts/capitaux propres	25,2 %	22,6 %

L'objectif de la Société consiste à gérer de façon prudente le ratio total des emprunts/capitaux propres et à maintenir une capacité de financement pour des occasions d'affaires potentielles.

La stratégie et les objectifs financiers de la Société mentionnés précédemment n'ont pas changé par rapport à la dernière période de présentation de l'information financière. Ces objectifs et stratégies font l'objet d'une révision annuelle ou plus fréquente, si nécessaire.

Au 28 février 2025, la Société respectait ses ratios financiers.

29. Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	6 864	7 103
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 133	2 063
Amortissement des coûts de financement	-	64
Impôt différé	(20 164)	(756)
Profit (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles	42	(272)
Variation nette des provisions à long terme et des acomptes de clients	69 782	4 431
Variation nette des actifs dérivés et des passifs dérivés	568	(288)
Variation nette des autres passifs	928	290
	60 153	12 635



30. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	Exercices clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
(en milliers)	\$	\$
Créances d'exploitation	7 739	5 990
Stocks	(11 319)	10 288
Impôts sur le résultat recouvrables	490	(1 040)
Acomptes et charges payées d'avance	1 865	(1 356)
Dettes d'exploitation et charges à payer	28 774	18 409
Impôt sur le résultat à payer	2 507	290
Acomptes de clients	1 203	532
Provisions	2 564	(1 253)
	33 823	31 860

31. Rapprochement de la dette liée aux activités de financement

(en milliers)	Obligations locatives à long terme \$	Dettes à long terme \$	Total \$
Solde au 28 février 2023	10 756	29 896	40 652
Entrées de trésorerie	-	7 481	7 481
Sorties de trésorerie	(1 895)	(8 762)	(10 657)
Écarts de conversion	235	163	398
Autres variations hors trésorerie	3 548	-	3 548
Solde au 29 février 2024	12 644	28 778	41 422
Transfert vers les passifs détenus en vue de la vente	(6 084)	(3 501)	(9 585)
Entrées de trésorerie	-	1 574	1 574
Sorties de trésorerie	(1 606)	(8 149)	(9 755)
Écarts de conversion	(176)	(141)	317
Autres variations hors trésorerie	1 386	(2 358)	(972)
Solde au 28 février 2025	6 164	16 203	22 367

32. Événement postérieur à la date de clôture

La Société a annoncé qu'elle avait conclu le 21 mai 2025 une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'un montant de 25 M\$ pour trois ans (la « convention de crédit »). La convention de crédit comprend également un crédit de sécurité de 5 M\$ et une facilité de lettre de crédit de 5 M\$. La convention de crédit remplace la précédente convention de prêt garantie par des actifs datée du 28 février 2025, qui est arrivée à échéance à la clôture de l'opération française et de l'opération liée à l'amiante.



La facilité de crédit renouvelable peut être utilisée pour les besoins généraux de l'entreprise. Elle arrivera à échéance le 21 mai 2028 et pourra être prolongée à ce moment, conformément à l'accord entre le prêteur et l'emprunteur.

La facilité devrait être financée et prête à être utilisée au deuxième trimestre de l'exercice 2026.